



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 17 mars 2026

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 17 mars 2026, le point suivant:

« Le Sart Hulet à Jambes : l'endroit de rêve pour 5 tiny houses et leurs occupants ? »

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre ff,
Mesdames et messieurs les membres du Collège communal,

Un projet de tiny houses a été lancé au Sart-Hulet à Jambes. Il s'agit d'une initiative locale de logement accompagné pour personnes sans-abri, portée conjointement par la Ville de Namur, le CPAS, la Régie foncière et le relais social urbain avec des associations comme Les 3 Portes.

Il prévoit 5 logements individuels en habitat léger, avec accompagnement social. Le financement proviendrait notamment du PIV, plan de Politique intégrée de la ville.

La question de l'emplacement du projet fait débat vu la situation particulièrement excentrée par rapport à la ville, éloignée des commerces, des transports en commun et des services, mais aussi vu le caractère plus rural et boisé de la zone et la faible densité de population à cet endroit. Le projet nécessite par ailleurs la mise en place d'équipements importants dès lors qu'aucun impétrant n'est existant à ce stade.

Il suscite naturellement des inquiétudes chez les riverains. Ils et elles ont le sentiment que le projet avance sans réel dialogue malgré les concertations qui ont pu avoir lieu jusqu'à présent.

Des clarifications sont nécessaires, d'autant plus que le projet aurait évolué sur plusieurs aspects :

- il serait désormais porté par la Ville via la Régie foncière, sans implication du CPAS ;
 - le public cible évoqué aurait été modifié, puisqu'il ne s'agirait plus prioritairement de publics très précarisés mais plutôt de locataires à faibles revenus ;
 - et, à ce stade, aucun dispositif d'accompagnement social clairement défini ne semble prévu.
1. Confirmez-vous ces informations ? Pourriez-vous nous expliquer à quel stade se situe actuellement le projet ? Comment a-t-il évolué en termes de public cible ? En termes de philosophie ?
 2. Quels sont aujourd'hui encore les partenaires, parties prenantes au projet, et quel est leur rôle respectif ? Le CPAS est-il toujours impliqué ?
 3. Qu'en est-il de l'accompagnement social initialement prévu, à l'image de la méthode housing first, quelles en seront les modalités ?
 4. Comment le projet est-il financé et quelle sera la part contributive des parties prenantes ?
 5. Pour quelles raisons ce site a-t-il été retenu malgré son enclavement et les difficultés liées à la mobilité et aux raccordements ?
 6. Où en est la concertation avec les riverains ?

Merci pour vos réponses.

Eliane TILLIEUX
Conseillère communale

Madame Eliane Tillieux
Conseillère communale

N. Réf. AB es
Votre correspondante:

/s/

Namur, le 23 mars 2026

Madame la Conseillère,

Nous vous remercions pour votre question relative au projet d'implantation de tiny houses sur le site du Sart-Huet.

Vous trouverez, ci-dessous, les éléments de réponses que nous souhaitons vous apporter dans le cadre de nos matières.

Eléments de réponse de l'Echevine Anne BARZIN

Il s'agit d'un projet initié sous la précédente législature par mes collègues Philippe Noël et Charlotte Mouget dans le cadre de leurs compétences respectives.

Si le projet est porté par la Ville via sa Régie foncière, le CPAS est partie prenante depuis le départ et l'est encore aujourd'hui via un subside reçu de la Région pour un projet de construction innovante pour un public précarisé. Il sera donc propriétaire d'une partie de ces logements.

Le Relais Social Urbain Namurois et l'asbl Les Trois Portes sont également partenaires.

L'objectif de ce projet s'inscrivait dans le cadre des objectifs de la précédente Déclaration de politique communale en matière d'aide structurelle au sans-abrisme.

Il répond également clairement aux objectifs fixés par la nouvelle DPL adoptée par le Conseil de septembre dernier et plus particulièrement aux objectifs visant à développer davantage encore une politique du logement solidaire via notamment, la poursuite de la mise en logement d'un public en situation d'itinérance.

Un tel projet rencontre aussi les engagements pris par le Conseil communal à l'unanimité lors de la signature de la Charte pour la fin du sans-abrisme.

La Régie foncière de Namur est propriétaire du terrain choisi pour ce projet au Sart-Hulet.

Elle assure la gestion des marchés publics relatifs à l'acquisition des logements ainsi que la gestion administrative, technique et juridique des logements.

Dans le cadre des subsides liés à la Politique intégrée de la Ville, 500 000 € ont été réservés pour exploiter ce terrain pour un projet innovant d'habitat léger à destination sociale.

Vous évoquez dans votre question également, les interrogations que le choix de ce site peut susciter en termes de mobilité et d'accessibilité aux services.

Le choix de ce terrain avait été fait par mes prédécesseurs après avoir analysé d'autres implantations. A l'époque, une extraction des terrains publics disponibles sur le territoire namurois avait été réalisée. En appliquant des critères tels que l'affectation au plan de secteur ou la superficie notamment, c'est ce terrain qui a été choisi.

Les asbl partenaires du projet avaient aussi été concertées dans ce choix.

Comme l'avais expliqué Philippe Noel en réponse à une question posée en Conseil communal le 28 mai 2024, *« pour l'ASBL Les Trois Portes, ce format de logement novateur, sur un site en dehors du centre-ville répond à des besoins spécifiques exprimés par des personnes en situation de sans-abrisme ou exclusion au logement »*.

Il ajoutait également que *« La Régie foncière a d'ailleurs mis à disposition du Housing first, un logement situé à Wierde et l'expérience est probante, malgré l'enjeu d'accessibilité »*.

En ce qui concerne la concertation avec les riverains, une rencontre avait été organisée en mars 2024 en présence du Bourgmestre et de Philippe Noël.

Des informations dont je dispose, il avait été convenu de revenir vers les riverains avant le dépôt de la demande de permis.

L'auteur de projet est actuellement occupé à travailler au plan d'implantation des modules en collaboration avec la Régie foncière et le service du développement territorial.

Nous avons prévu d'organiser une rencontre avec les riverains une fois que ce plan d'implantation sera réalisé.

Une demande de permis devra ensuite être introduite.

Eléments de réponse de la Présidente du CPAS Dorothée KLEIN

Pour rappel, l'intervention du CPAS se situe principalement au niveau du financement du projet.

Il y a eu de multiples étapes de reports, d'évolutions du projet et de réaffectation du budget entre le projet initial de la Passerelle Jacob en 2013 et la dernière reconversion en 2024, mais

nous pouvons confirmer que le CPAS dispose effectivement d'un subside de 220.000 € (Soit 200.000 € à l'extraordinaire et 20.000 € au budget ordinaire) du Ministre du Logement pour développer des logements expérimentaux à destination du public en situation de grande précarité.

En 2024, le projet tel que présenté aujourd'hui a été soumis au Ministre Collignon par Philippe Noël qui a accepté la réaffectation du budget du CPAS au projet dont nous parlons.

Le CPAS reste donc bien bailleur de fonds dans ce dossier et deviendra propriétaire de 2 logements qui seront gérés administrativement par la Régie foncière.

Dans ce projet, nous travaillons étroitement avec 2 partenaires, experts dans l'accompagnement en logement des personnes en situation de grande précarité que sont le Relais Social Urbain Namurois et l'ASBL les Trois portes.

En matière d'accompagnement au logement, rappelons que ces 2 piliers travaillent activement avec le CPAS, cela faisant d'ailleurs partie de leurs missions. Nous faisons confiance en nos partenaires qui nous confirment que ce projet répond à un besoin.

Lors d'une réunion de travail sur l'avancement du projet, le 15 septembre 2025 en présence des 2 partenaires de la Ville, de la Régie foncière et du CPAS, il a bien été confirmé que l'accompagnement et l'orientation des profils à sélectionner seraient gérés par le RSUN et les 3 portes.

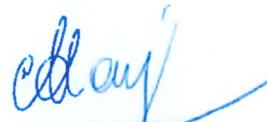
Des pistes de réflexion sont en cours quant à ces profils qui pourraient ne pas être exclusivement du profil Housing first. Des concertations devront encore avoir lieu et le CPAS en fera bien partie.

Sachez encore que concernant l'organisation de l'accompagnement en général qu'il s'agisse du Relais Social Urbain Namurois ou des Trois Portes, on compte généralement 1 équivalent temps plein pour 8 personnes. Cette information vous avait d'ailleurs été donnée par Philippe Noël lors d'une interpellation par une Conseillère de votre Groupe le 28 mai 2024. Elle n'a globalement pas changé.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments de réponses, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de mes salutations distinguées.



Dorothée KLEIN
Présidente du CPAS



Anne BARZIN
Echevine